



UN PROJET POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Le SCoT : le visage du Sud Vendée Littoral se dessine

Depuis septembre 2016, les quatre Communautés de Communes qui composent aujourd'hui celle du Sud Vendée Littoral se sont lancées dans un projet d'envergure : l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

**20
35**

Premier document stratégique que construisent ensemble les 44 communes de la nouvelle Communauté de Communes, le SCoT constitue une occasion unique d'imaginer ensemble le territoire à l'horizon 2035. Le développement économique, les déplacements,

le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels... Toutes ces thématiques stratégiques vont être passées au crible pendant près de trois ans pour trouver des réponses aux enjeux de notre territoire.

Élaborer un SCoT est ainsi l'occasion de construire une vision commune et partagée du territoire. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs qui se sentent concernés par l'avenir du territoire - habitants, acteurs économiques, associations, intercommunalités, communes, État - pour engager une dynamique de réflexion collective.

QUE S'EST-IL PASSÉ AU COURS DES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le SCoT est à présent bien engagée. Le diagnostic, réalisé en concertation avec toutes les forces vives de la Communauté de Communes, et notamment la population, a permis d'identifier les grands enjeux pour notre territoire et de dégager les priorités pour l'avenir. Sur cette base, les élus des 44 communes travaillent depuis plusieurs mois à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), seconde étape du SCoT.

→ ASSURER UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT, GARANT DES GRANDS ÉQUILIBRES

Sylvie



À 42 ans, elle habite Les Magnils-Reigniers. Chaque jour elle rejoint la gare de Luçon à vélo afin de prendre le train pour se rendre au travail.

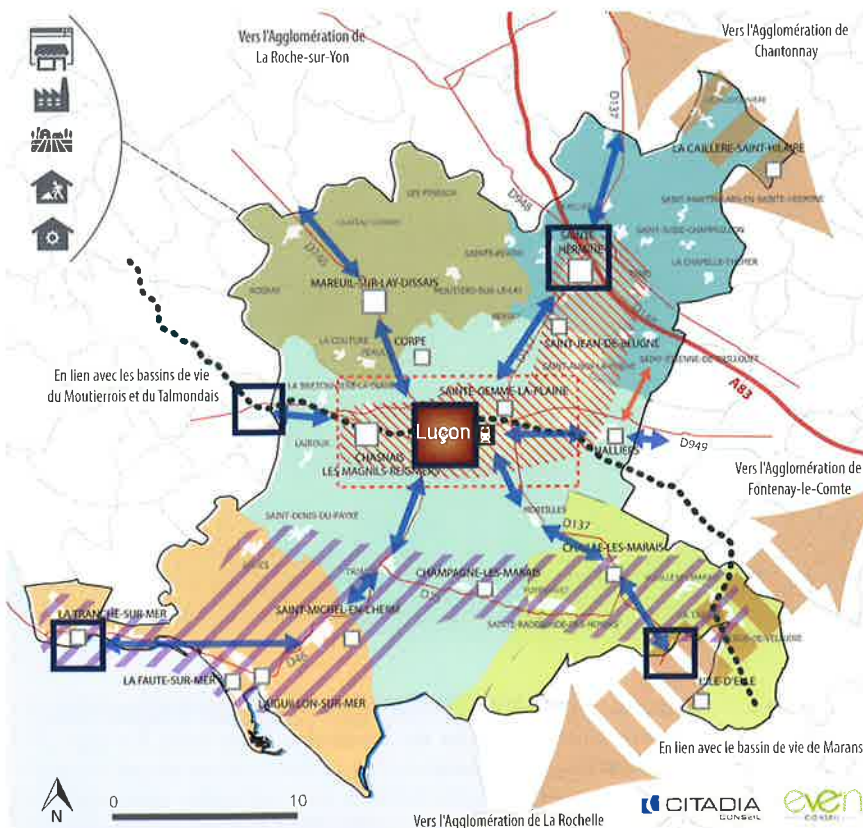
Le SCoT a pour objectif de renforcer la mobilité sur le territoire mais aussi vers/depuis les territoires voisins en améliorant l'offre ferroviaire, la desserte routière et le recours aux modes doux (vélo, marche...).

Capter les flux régionaux et/ou départementaux

- Objectif 1 : Conforter et développer les points d'accroche avec les dynamiques économiques régionales
- Objectif 2 : Améliorer la qualité de la desserte des principaux axes routiers pénétrants
- Objectif 3 : Moderniser les infrastructures ferroviaires et améliorer l'offre ferroviaire
- Objectif 4 : Valoriser les principales "portes d'entrée" du territoire (Gare de Luçon, desserte autoroutière, aéroport et route touristique D46, D25, D137)

Structurer le développement autour de deux axes économiques et de la Ville-Centre de Luçon

- Objectif 1 : Privilégier le développement industriel, artisanal et commercial d'envergure autour de l'axe Nord-Est/Sud-Ouest
- Objectif 2 : Conforter la dynamique touristique autour de l'axe Est-Ouest
- Objectif 3 : Soutenir l'économie rurale sur l'ensemble du territoire
- Objectif 4 : A la jonction de ces deux axes de développement : la Ville-Centre de Luçon
- Objectif 5 : Poursuivre le développement des communes littorales et rétro-littorales



Lucas



À 28 ans, il vient d'obtenir des garanties bancaires pour le financement de sa première entreprise. Attiré par le dynamisme économique du territoire, il souhaite trouver un cadre de travail moderne et innovant pour lancer son activité dans le domaine du digital.

Le SCoT a pour objectif de conforter les filières économiques traditionnelles du territoire mais aussi de miser sur les autres potentiels (économie dédiée aux seniors, numérique, innovation technologique).

Madeleine et Alain



À 75 ans, ils vivent dans une maison un peu isolée, qu'ils n'ont plus l'énergie ni les moyens d'entretenir. Ils aimeraient la vendre et acheter une maison plus petite ou un appartement dans le centre-bourg de leur commune pour bénéficier de tous les services de proximité.

Le SCoT a pour objectif de favoriser la revitalisation des centres-bourgs en agissant de manière transversale et cohérente sur tous les aspects de la vie locale : commerces, logements, déplacements, équipements, etc.

Animer et conforter la vie locale

- Objectif 1 : Accompagner l'animation locale par le recentrage du développement autour
- Objectif 2 : Assurer une complémentarité de l'offre entre les bassins de vie pour limiter l'évasion vers les territoires voisins
- Objectif 3 : Structurer le développement des bassins de vie et de l'intercommunalité autour des communes polarisantes
- Objectif 4 : Apporter une réponse adaptée aux profils variés des ménages

➔ ADAPTER LES MODES D'URBANISATION AUX SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES



Laurent et Chantal

Le couple de quinquagénaire vit depuis 30 ans dans un hameau. Leur fille souhaite construire une maison à côté de celle de ses parents.

Le SCoT a pour objectif de privilégier le développement de l'urbanisation au sein des bourgs et des centres-villes à proximité des équipements et services plutôt que dans les hameaux isolés pour limiter les impacts sur les milieux naturels et agricoles et les déplacements contraints.

Conforter le développement urbain des espaces qui présentent des risques et sensibilités moindre



Objectif 1 : Renforcer les centralités urbaines par la poursuite du développement économique et/ou résidentiel

Objectif 2 : Rétablir l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels / agricoles

Encadrer l'urbanisation linéaire et maîtriser le développement au sein ou à proximité des coupures d'urbanisation

Recentrer l'urbanisation au sein et en continuité des bourgs et villes

☾ Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels



Ludovic

Maraîcher de 30 ans, il démarre son activité agricole en Sud Vendée Littoral. Il a fait le choix d'une exploitation de taille modeste et voudrait proposer ses légumes sur place, en vente directe.

Le SCoT a pour objectif d'accompagner l'ensemble de la filière agricole (élevage, conchyliculture, viticulture, maraîchage...) par la préservation du foncier, la valorisation des productions locales et le développement des circuits courts.

Maîtriser le développement urbain afin de préserver les espaces agricoles et naturels

Objectif 1 : Maintenir les structures urbaines originales



Accompagner le développement des îlots calcaires et argileux du Marais Poitevin sans porter atteinte à la qualité des paysages



Adapter les modes d'urbanisation et de construction aux villes côtières, maîtriser les pressions urbaines



Valoriser la traversée des bourgs et paysages de la route touristique du marais mouillé et du marais desséché



Objectif 2 : Améliorer la connaissance, préserver et valoriser le patrimoine bâti existant



Objectif 3 : Préserver les espaces de nature en ville

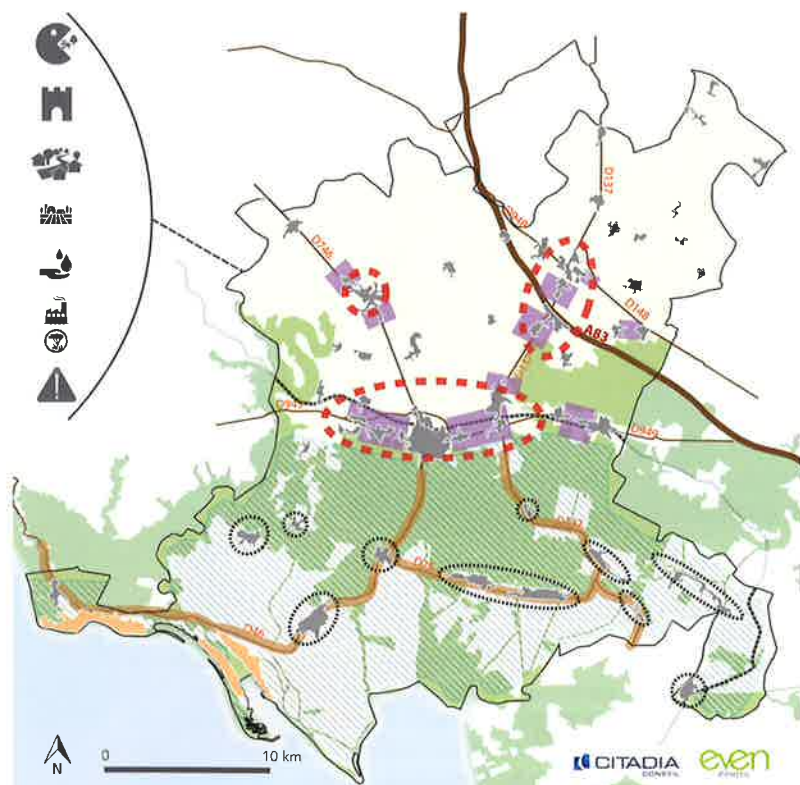
Objectif 4 : Préserver les fonctionnalités écologiques au sein et à proximité des espaces urbanisés



Objectif 5 : Préserver et maintenir la diversité des cultures présentes sur le territoire



Objectif 6 : Adapter la gestion des eaux usées et pluviales aux enjeux du territoire



Bastien et Ludivine



A 33 ans, le couple souhaiterait investir dans un bien en bord de mer mais s'inquiète des risques naturels auquel ils pourraient être confrontés dans le futur.

Le SCoT a pour objectif d'encadrer le développement des secteurs sensibles. Il promeut la recherche de solutions de construction innovantes pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Intégrer la gestion et l'anticipation du risque de submersion aux réflexions et intentions urbaines



Objectif 1 : Préserver les personnes et les biens des risques de submersion marine et d'inondation tout en poursuivant le développement au travers de nouveaux modes d'urbanisation et de construction



Objectif 2 : Limiter l'exposition des populations aux autres risques technologiques ou naturels



Objectif 3 : Limiter, gérer et anticiper les pollutions et nuisances existantes et à venir

➔ VALORISER LE CADRE DE VIE REMARQUABLE DU TERRITOIRE ET SA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE





Jacques






Professeur à la retraite de 62 ans, il s'est installé sur le territoire pour la qualité du cadre de vie. Il est tombé sous le charme de la diversité des paysages, entre vignes, marais et façade littorale. Sensible à la protection de l'environnement, il s'inquiète des menaces qui pourraient peser sur ces milieux fragiles.

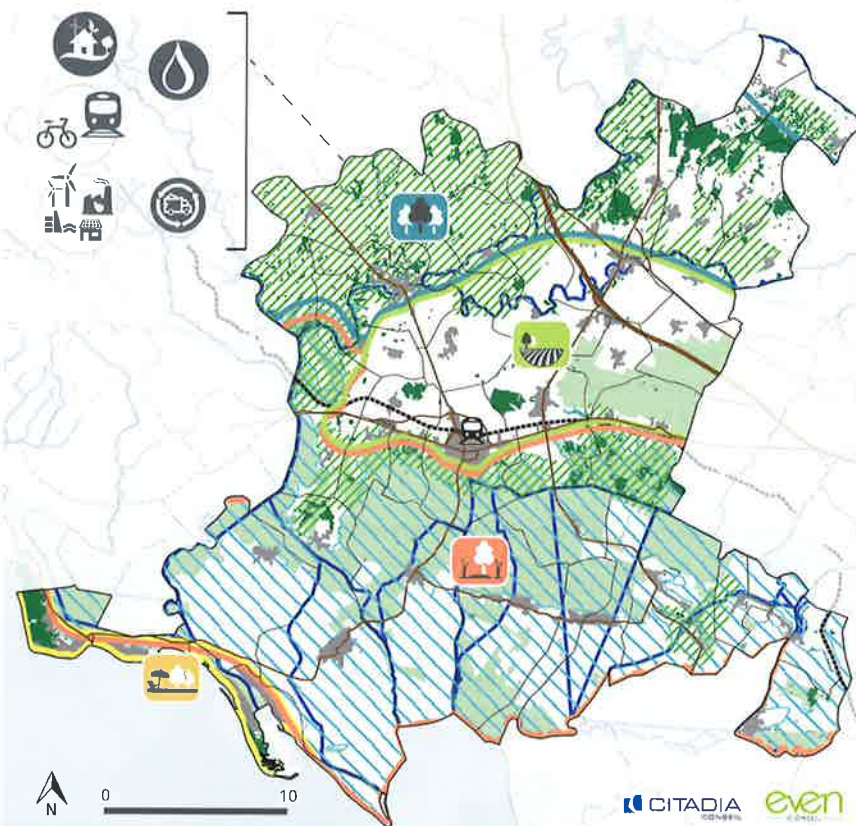
Le SCoT a pour objectif de préserver les marqueurs forts des entités paysagères du Sud Vendée Littoral (bocage, canaux, pinèdes, îlots calcaires...). Il vise à privilégier les secteurs d'implantation à l'écart des sites naturels remarquables.

Préserver et mettre en valeur la diversité des grands paysages du territoire

-  Objectif 1 : Préserver le paysage de marais du Centre du territoire
-  Objectif 2 : Préserver les paysages ouverts de la plaine agricole
-  Objectif 3 : Maintenir et préserver le paysage de littoral
-  Objectif 4 : Valoriser et mettre en avant le paysage de bocage au Nord

Valoriser les espaces de la Trame Verte et Bleue pour protéger le cadre de vie remarquable du territoire

-  Objectif 1 : Sauvegarder le plus possible les réservoirs majeurs de biodiversité
-  Objectif 2 : Préserver et mettre en valeur les continuités écologiques liées à la biodiversité ordinaire
-  Objectif 3 : Protéger les espaces liés à l'eau, aux milieux humides et aquatiques



CITADIA even





Patrick






La famille de Patrick souhaite réduire leur consommation énergétique annuelle en investissant dans la rénovation thermique de son logement et dans un second temps dans une installation d'énergies renouvelables.

Le SCoT promeut le développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire et les opérations à haute valeur environnementale (constructions dites passives ou à énergie positive). Il encadre l'implantation des dispositifs de production d'énergie pour garantir leur intégration et limiter d'éventuelles nuisances.

Economiser et gérer les ressources locales de manière durable

-  Objectif 1 : Poursuivre et renforcer une gestion globale de la ressource en eau
-  Objectif 2 : Préserver et valoriser les ressources du sous-sol
-  Objectif 3 : Gérer durablement la production de déchets du territoire
-  Objectif 4 : Conforter l'économie forestière

Répondre aux besoins énergétiques de demain et poursuivre le développement des énergies renouvelables

-  Objectif 1 : Maîtriser les consommations énergétiques
-  Objectif 2 : Contribuer à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre
-  Objectif 3 : Tendre vers une autonomie énergétique par le développement des énergies renouvelables



Les étapes incontournables

2016

// 2^{ème} semestre 2017 et 1^{er} semestre 2018

Choisir un cap

Le Projet d'Aménagement & de Développement Durables (PADD)

Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire à suivre pour les 15-20 prochaines années, sur la base des enjeux mis en lumière dans le diagnostic.

// 2018 - 2019

Valider le projet

L'Enquête publique & l'Approbation

Recueillir les avis des partenaires et de la population à travers l'enquête publique. Valider définitivement le projet avant son entrée en vigueur.

// 2^{ème} semestre 2016 et 1^{er} semestre 2017

Scruter le territoire

Le Diagnostic du territoire

Dresser un portrait du territoire sous tous les angles (démographie, habitat, économie, équipement, environnement, cadre de vie...) et faire émerger ses forces et ses faiblesses : les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir...

// 2^{ème} semestre 2018

Se fixer des règles

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Mettre en œuvre le PADD en fixant le cadre des politiques d'aménagement du territoire sur les 44 communes du Pays de Luçon et en définissant les prescriptions qui s'appliqueront notamment aux documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)...).

2018



Un projet concerté



S'INFORMER

- Site internet : www.cc-sudvendeelittoral.fr
- Articles dans les bulletins communaux et intercommunaux
- Exposition évolutive retraçant l'avancement de la démarche



S'EXPRIMER

- Adresse mail spécifique : scot@sudvendeelittoral.fr
- Forums citoyens
- Réunions publiques
- Registre d'expression disponible au siège de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral



CONTACT

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
107 Avenue de Lattre de Tassigny 85400 LUCON - 02 51 97 64 64



Le SCoT qu'est-ce, que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un **document de planification qui couvre les 44 communes qui composent la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**. Il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire en matière de développement économique, de déplacements, de logement, de préservation des espaces agricoles et naturels... Les communes concernées traduisent ensuite ces objectifs de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

Pourquoi élaborer un SCoT ?

Les objectifs poursuivis au travers de l'élaboration du SCoT sont de :

- * **Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme**, d'habitat, de développement économique, de mobilité et de préservation de l'environnement à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes ;
- * **Maîtriser l'étalement urbain et favoriser un développement équilibré** du territoire respectueux de ses identités multiples ;
- * **Soutenir la mutation des activités économiques** du territoire et accroître le potentiel de compétitivité et d'innovation qu'elles peuvent développer ;
- * **Développer l'attractivité du territoire** en valorisant ses potentiels, ses complémentarités et ses richesses patrimoniales ;
- * **Encourager les coopérations et partenariats** aux échelles infra et supra-territoriales ;
- * **Renforcer le positionnement et l'identification de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral** à l'échelle départementale et régionale ;
- * **Conforter la cohésion et construire un projet de territoire** fondé sur les principes du développement durable.

Le projet de territoire ainsi élaboré visera à structurer et à mettre en cohérence toutes les composantes (sociale, environnementale, économique, culturelle, touristique, etc.) afin de tendre vers une dynamique et un développement respectueux des équilibres et des ressources.



Pascal BAUDRY pour SUD VENDEE TOURISME



Quel territoire ?

44 communes

909 km²

soit environ 1/7 du département de la Vendée

55410 habitants